

Lever les obstacles à la création de places en crèche

Dans sa nouvelle étude, la Ligue des familles met le doigt sur ce qui complexifie la création rapide de nouvelles places en crèche.

En 4 ans, la Fédération Wallonie-Bruxelles a perdu 700 places en crèche. La situation est plus tendue que jamais pour les parents, qui sont 4 sur 10 à ne pas trouver de place pour leur enfant au moment où ils en ont besoin¹. La Ligue des familles appelle à rehausser les ambitions en matière de création de places et à ouvrir 10 000 nouvelles places en crèche en plus des 5240 déjà programmées sous cette législature. Cela permettrait d'atteindre une couverture d'une place pour deux enfants de 0 à 2,5 ans.

Au-delà de cette nécessaire programmation de places supplémentaires, la Ligue des familles a voulu examiner ce qui pouvait complexifier l'ouverture des nouvelles places déjà prévues. *« Depuis des années, nous avons rencontré des élus locaux et des asbl qui nous disaient qu'ouvrir des places en crèche, c'était la croix et la bannière. Nous sommes donc allés sur le terrain, rencontrer les porteurs de projets, pour examiner les difficultés liées à la création et au maintien des places en crèche et, surtout, comment les lever »*, explique Madeleine Guyot, Directrice générale de la Ligue des familles.

Le service d'études de la Ligue des familles a donc rencontré des acteurs et actrices de terrain, élus communaux, syndicats, fédérations de crèches, administrations, pour examiner ce qui complexifie l'émergence rapide de nouvelles places.

Les difficultés liées à la création des places

Des procédures longues et complexes

Un élément récurrent parmi les témoignages recueillis concerne la complexité administrative et technique de la création d'une crèche. Les personnes chargées de ces projets, surtout dans des asbl et des petites communes, nous ont confié s'être arraché les cheveux ou avoir été conduites au *burn out*.

« La plateforme informatique que nous avons tous rencontrée quand on a dû introduire nos projets dans le plan Cigogne, je dois vous dire que c'était vraiment très, très lourd. On nous avait dit « puisque vous n'avez pas d'infrastructure donc de travaux à financer, c'est très facile ! ». Mais au niveau des documents et des champs à remplir, ce n'est franchement pas du tout le cas. »

¹ Baromètre des parents 2022 (sondage Ipsos)

Les marchés publics, bien nécessaires, sont aussi l'un des points les plus épineux mentionnés par les personnes rencontrées. Ne pas tout à fait bien maîtriser les procédures peut poser de graves problèmes aux porteurs de projets, engendrant des retards, des coûts majorés, des litiges juridiques. Pour des petites structures, lancer de tels marchés s'avère extrêmement compliqué.

« J'ai contacté des bureaux d'avocats spécialisés dans les marchés publics – parce que moi directrice de crèche, comment veux-tu que je ponde un cahier de charges de ce type-là ? Je ne suis pas juriste, hein ! Et donc je suis tombée sur quelqu'un qui m'a dit « Ah, mais vous savez Madame, pour désigner un bureau d'avocat, vous devez aussi faire un marché public ! ».

Des séances d'information sont prévues par l'ONE avant la remise des dossiers par les porteurs de projets, mais elles ne répondent pas à tous les besoins.

« On avait imaginé quelque chose d'interactif. En fait, on s'est trouvé face à deux personnes qui nous ont lu la brochure infrastructure. La 2^e séance, c'était sur le projet d'accueil, c'était un petit peu plus dynamique, mais on n'a quand même rien appris. Et la 3^e, c'était sur le management, donc toutes les procédures, les autorisations, la gestion d'équipe la description de fonction, et cetera. Et on nous a lu de manière monocorde tous les documents qu'on avait déjà reçus. On a perdu 2 heures, donc ça fait 6 heures en tout. »

Enfin, les temps de procédure posent aussi des difficultés majeures aux porteurs de projets.

« On a su fin décembre que notre projet était sélectionné, mais oralement. On a reçu les notifications avec un mois de retard, fin janvier. Sauf qu'on a cette épée de Damoclès où on nous dit tout le temps « Attention, si vous ne respectez pas les délais d'ouverture, vous serez pénalisés ! ». Mais un mois dans un projet tel que celui-là – on est déjà tout juste au niveau des délais –, c'est hyper important parce qu'au niveau des banques, du bureau d'architectes, tant qu'on n'a pas de notification officielle, ça ne bouge pas. »

La Ligue des familles demande :

- Créer, dans les administrations wallonne et de la Cocof, **un pôle technique chargé d'accompagner les porteurs de projets de création de places** :
 - En matière de marchés publics
 - En matière technique : architecture, organisation du bâtiment, dimensions énergétiques et environnementales...
- **Simplifier les démarches administratives** (dont celles en ligne), particulièrement pour les petits pouvoirs organisateurs et les asbl, en prenant soin d'écouter les difficultés auxquels ils sont confrontés
- **Adapter l'accompagnement par l'ONE** en fonction des besoins réels des porteurs de projets.
- Quand un projet est retenu, **accélérer la notification officielle** vers les parties prenantes, afin de ne pas retarder l'émergence de nouvelles places.

Des indicateurs imparfaits pour identifier où il faut créer des places

Pour savoir où créer des places en priorité, un indicateur utilisé est le « taux de couverture », soit le nombre de places en crèche pour 100 enfants de 0 à 2,5 ans. Il y a toutefois un délai important (1 à 2 ans) entre le moment où ces chiffres sont récoltés par l'ONE et le moment où les projets de création de places sont retenus. Or, le nombre de places change parfois très rapidement. Si une crèche entière ferme dans une petite commune, le taux de couverture y chute drastiquement. Si les projets de création de places sont retenus en fonction des chiffres d'il y a un an ou deux, cela ne permet pas de bien appréhender l'urgence de la situation.

« Je trouve que le recensement de l'offre d'accueil sur le terrain ne se fait pas de manière assez régulière. Par exemple, les gardiennes qui arrêtent pour cause de maladie, parce qu'elles souhaitent arrêter la fonction etc., je ne suis pas sûre que l'info remonte aussi vite que ça auprès de l'ONE, en tout cas sur notre territoire. Avant de rendre le projet, l'ONE avait en tête qu'il y avait X gardiennes sur notre territoire. Sauf que depuis le dernier recensement, il y en avait plein qui avaient arrêté. »

Le taux de couverture, au niveau local, peut aussi se révéler trompeur quant à l'offre de places dont disposent effectivement les habitants. Si une grande entreprise, un hôpital, une université, disposent d'une crèche à disposition prioritairement de son personnel, cela gonfle artificiellement le taux de couverture alors que ces places ne sont pas forcément accessibles aux parents de la commune.

La Ligue des familles demande :

- Une évaluation du dispositif de collecte des taux de couverture pour étudier comment **actualiser les données plus rapidement**.
- Une **réforme de la manière d'intégrer les places en crèche destinées au personnel d'une organisation dans le calcul du taux de couverture** : elles peuvent par exemple être isolées des chiffres locaux, ou pondérées en fonction de l'ouverture ou non au grand public.

Des crèches prêtes... mais qui ne peuvent pas ouvrir

Dans certaines communes, des bâtiments existent déjà et pourraient accueillir une crèche très rapidement. Mais les appels à projets de création de places ne prennent pas en compte cette disponibilité des locaux. Si les projets ne sont pas retenus, ces communes ont donc des bâtiments disponibles mais ne bénéficient pas des moyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour financer le fonctionnement de la crèche (salaires des puéricultrices, etc.).

« On nous disait qu'on avait un trop bon taux de couverture, ce qui très difficile à expliquer puisque on a plus de 100 familles en attente d'une place, qui sont complètement dépitées par la situation. On n'a donc pas été retenus dans le cadre du plan Cigogne, alors qu'on avait des locaux qui étaient entièrement terminés et prêts à être ouverts. »

La Ligue des familles demande :

Un financement spécifique pour les projets de crèches dont les infrastructures sont prêtes « clé sur porte », de sorte de ne pas se priver de nouvelles places dont les coûts ont déjà été au moins partiellement assumés et qui pourraient émerger rapidement.

Cela ne doit pas devenir un incitant à développer des infrastructures en dehors de toute programmation de places, mais temporairement, dans une situation de pénurie importante de places, cela devrait être pris en compte pour augmenter plus rapidement le taux de couverture.

Les difficultés à assurer la viabilité des crèches

Un financement insuffisant et des conditions de travail intenable pour les puéricultrices

Une fois mises sur pied, les crèches sont confrontées à un sous-financement chronique. 30 à 50% de leur budget n'est pas pris en charge par la Fédération Wallonie-Bruxelles et doit être assumé par la commune ou l'asbl en charge de la crèche. De quoi décourager les porteurs de projets potentiels s'ils ne sont pas en capacité d'assurer un cofinancement aussi important.

« Si tu cumules les difficultés financières... Comment veux-tu que les opérateurs se lancent ? Il faut être cinglé, ou convaincu, ou vraiment décidé au sein d'un pouvoir organisateur d'une commune que la petite enfance est quelque chose de prioritaire et qu'il faut en faire une priorité, et de financer le projet en fonction. Mais sinon... »

En parallèle, les puéricultrices font face à des conditions de travail difficilement tenables : bas salaires, horaires difficiles, personnel insuffisant au regard du nombre d'enfants... Les personnes rencontrées nous ont fait état d'une difficulté à recruter du personnel.

D'après les responsables de crèches rencontrés, le taux de présence effectif des puéricultrices est de 70%. Les raisons sont multiples: maladies (notamment les problèmes de dos en fin de carrière), congés, récupérations, formations... Cela a pour conséquences une instabilité dans les équipes, des remplacements et des recrutements très fréquents, un coût financier important pour les structures d'accueil, et une charge de travail supplémentaire pour les équipes.

La Ligue des familles demande :

- Le financement, par la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions, d'un meilleur encadrement : **1,5 équivalent temps plein de puéricultrices pour 7 enfants, au lieu d'1ETP actuellement.**
- Une amélioration des conditions de travail des puéricultrices (salaire, jours de congé, etc.).
- La mise en place d'équipes de renfort communes à plusieurs crèches, notamment via un financement adéquat et un guide pratique.